

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE  
(asbl GREOVA)

---

COMMUNE DE TROOZ  
**COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Administration communale de Trooz, rue de l'Église, 22 (salle des Mariages)  
20 février 2024 – 19h

---

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Validation du PV de la CLDR du 23 janvier 2024 ET du rapport annuel 2023
2. Relance du lot 0 : tour de table, sélection éventuelle de projet(s), proposition de nouveau(x) groupe(s) de travail, réponse à l'appel à projets *Vis mon village*
3. Choix des options relatives au budget participatif : lancement de la procédure
4. Débat quant à l'activation ou non, ou à la modification de la fiche-projet *1.5 Forêt-Village*
5. Divers : a. Choix suppléants/effectifs b. Choix kiosque fiche-projet 1.3 en étude : *réhabilitation de la place Texeira de La Brouck*

**Présences** à compléter svp

Représentation	Effectifs Suppléant	NOM	Prénom	Présent, Absent, Excusé
¼ communal (Collège)		Sébastien (éch.)	MARCQ	
¼ communal (Collège)		Joëlle (éch.)	DEGLIN	
¼ communal (Conseil)		Arthur (cons.)	DEGEE	
¼ communal (Conseil)		Mike (cons.)	ADELAIN	
¼ communal (Conseil)		Brigitte (cons.)	ANDRE	
¼ communal (Conseil)		Ann-Lyse (cons)	DENOOZ	
Sainry		Charles	BEUKEN	
Prayon		Charles	CLESSENS	E
Fraipont		Jérôme	CALBERT	
Maison Laïcité		Valérie	CONSTANT	
Nessonvaux		Sarah	DEHOUSSE	E
Fraipont		Simon	DEGEE	
Forêt		Olivier	DEPAIRON	
Nessonvaux		Amandine	DELWARTE	
La Brouck		Mireille	FERNANDEZ	
La Brouck		Madeleine	GROMBEER	
La Brouck		Marine	DENOOZ	
Nessonvaux		Cécile	DEPRESSEUX	
Forêt		Christine	DREZE	
Nessonvaux		Olivier	GASPAR	
Fraipont		Anne-Catherine	GRIDELET	
Péry		Claude	HONORE	
La Brouck		Morgane	JACQUEMIN	
Fraipont		Anne-Françoise	JAMAGNE	
Prayon		Patrick	JAMAGNE	
Péry		Yves	MATZ	E
Sainry		Pierre-Alain	MICHEL	
Sainry		Jean-Michel	MONNIER	
La Brouck		Rufino	CASARES MONTERO	
Fraipont		Jean-Christophe	SCHYNS	
Fraipont- Trasenster		Bernadette	TAQUET	
Nessonvaux		Anne-Catherine	WUIDAR	

Agent communal PCDR (Service Urbanisme) : **PERCEVAL Rémy**

Agent accompagnateur du GREOVA : **EVARD Alix** ([pcdr@greova.be](mailto:pcdr@greova.be))

## Compte-rendu de la réunion

### 1. Validation du PV de la CLDR du 23 janvier 2024 ET du rapport annuel 2023

Le PV de la dernière CLDR ainsi que le rapport ODR 2023 sont approuvés sans remarque.

### 2. Relance du lot 0 : tour de table, sélection éventuelle de projet(s), proposition de nouveau(x) groupe(s) de travail, réponse à l'appel à projets « Vis mon village »

#### **Relance du lot 0 et propositions de nouveaux groupes de travail**

Il s'agit en ce jour de sonder chez chaque membre la raison de sa présence en CLDR ainsi que ses éventuels souhaits susceptibles de rejoindre l'intitulé d'une fiche du lot 0.

Un tour de table est donc opéré à cet effet afin de laisser la parole à chacun. Voici ce qui en est ressorti :

- **Mme Cécile DEPRESSEUX, de Nessonvaux :**
  - o Membre depuis longtemps ayant suivi l'élaboration de cette ODR, à la base consciente que son village de Nessonvaux était un peu écarté ;
  - o Intéressée par le développement du savoir-vivre et du savoir-être au sein de la Commune,
  - o Membre des Comités villageois *Ness'enflamme, et Carnaval la Renaissance de Nessonvaux,*
  - o Souhaiterait mettre en valeur la « molleye », type de joint particulier relatif aux vieilles maisons locales, ainsi que voir naître des points d'eau près des passages GT et vélo existant près de chez elle.
    - ⇒ Madame EVRARD l'incite à profiter du budget participatif ou/et de l'appel à projets Vis mon village afin de peut-être voir prochainement la création de ces points d'eau se concrétiser.
- **M. Myke ADELAIN, conseiller communal et CPAS, et membre du ¼ communal :**
  - o Nouveau membre, pas encore vraiment de *desideratae*.
- **Mme Marine DENOOZ, de Fraipont (bientôt domiciliée à La Brouck) :**
  - o Apprécie l'impact citoyen qu'est susceptible de lui offrir cette CLDR.
- **Mme Anne-Lyse DENOOZ, de Péry, conseillère communale, et membre du ¼ communal :**
  - o Apprécie l'impact citoyen qu'est susceptible de lui offrir cette CLDR,
  - o Souhaite une amélioration sur l'ensemble de sa commune,
  - o Intéressée par les chemins des promenades, sensible à la problématique des déchets qui leur nuit.
- **M. Jean-Michel MONNIER, de Sainry :**
  - o Intéressé par un développement de grande ampleur des zones à destination des usagers faibles (piétons et cyclistes) le long des routes secondaires.
- **Mme Anne-Catherine GRIDELET, de Fraipont :**
  - o Membre du Comité des fêtes fraipontois *l'Etincelle,*

- Intéressée par l'enrichissement à long terme de sa commune « très pauvre » (constat réalisé après le drame des inondations de 2021) via un investissement important de cette dernière dans les énergies renouvelables : souhaiterait convier en CLDR des personnes d'autres communes qui ont développé des projets communs/communautaires/communaux en ce sens : éoliennes, panneaux solaires/photovoltaïques, centrales hydrauliques/hydrothermiques.
    - ⇒ Monsieur MARCQ annonce que la Commune manque malheureusement de terrains pour un projet éolien. Il indique aussi qu'il existe un conseiller en énergie au sein de l'Administration communale susceptible, parmi ses autres tâches, de conseiller les citoyens au niveau énergétique (visite de lieux, conseils, etc.).
  - S'engage à relayer à la CLDR les souhaits des citoyens de de Fraipont : réhabilitation des sentiers existants et éventuels aménagements à y faire, création d'un potager collectif, réhabilitation de la *place Emile Vandervelde* de Fraipont (fiche-projet 1.1), où une réflexion quant à la mobilité douce est à mener au regard de la présence de 2 écoles à proximité et des nombreux écoliers qui y circulent, mise sur pied d'achats groupés, sensibilisation aux énergies.
- **M. Jean-Christophe SCHYNS, de Fraipont :**
- Apprécie la vue sur les projets communaux et l'implication citoyenne que lui offre cette CLDR,
  - Intéressé par les chemins et la nature et sa bonne préservation : mares, zones humides, zones boisées, etc., par la mobilité marquée par une nationale qui scinde le territoire, par l'insuffisance des transports en commun, par la solidarité entre citoyens, par la récréation de liens entre habitants comme en témoignent le comité fraipontois *l'Etincelle* ainsi que par le régulier marché des petits producteurs mis sur pied à Fraipont.
    - ⇒ Concernant la *Grand'rue* (nationale Liège-Verviers qui coupe en effet la Commune) qui est justement en réfection par le SPW MI (*Mobilité Infrastructures*) suite aux inondations, Mme DREZE interpelle la Commune quant à l'embellissement des lieux que pourraient constituer de simples plots et zones de verdure au niveau des trottoirs. Monsieur MARCQ acquiesce, cette demande ayant déjà été formulée au SPW par la Commune ; malheureusement elle a essuyé un refus : les trottoirs devant selon le SPW rester dégagés pour un accès aisé aux impétrants du sol en cas de problème. En termes de mobilité, une discussion s'ensuit quant à l'avenir du tronçon doux *Vesdrienne* promis avant les inondations et censé longer en partie la Vesdre, c'est-à-dire à proximité de la route nationale. M. MARCQ et Mme EVRARD lui répondent que les inondations (qui ont fortement fragilisé les berges au niveau desquelles doivent être aménagées les futures infrastructures) n'ont fait que ralentir encore les mesures concrètes de la SPW MI (*Mobilité Infrastructures*) à cet effet (nécessité de les réparer au préalable).
- **Mme Amandine DELWARTE, de Nessonvaux :**
- Maraîchère – formatrice au CPAS de Trooz, en contact également avec *Natagora*.
  - Intéressée par la reprise de mesures urgentes en faveur de la biodiversité, de l'agriculture (multiplication des points de retraits), de l'économie locale et de la mobilité douce.
  - Active au niveau des activités en faveur de l'environnement organisées au sein de l'ancienne buvette de foot de Nessonvaux.
    - ⇒ Ce lieu a déjà bénéficié d'un rafraîchissement (peinture) à l'intérieur par des bénévoles et d'un raccordement à l'eau courante, mais le toit reste à refaire (par un professionnel). Ce lieu concerne pour rappel une fiche-projet du PCDR de Trooz : *FRAIPONT-CAMPAGNE, Aménager l'ancienne buvette de football (ex Wallonia FC) afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement*. Il est peut-être

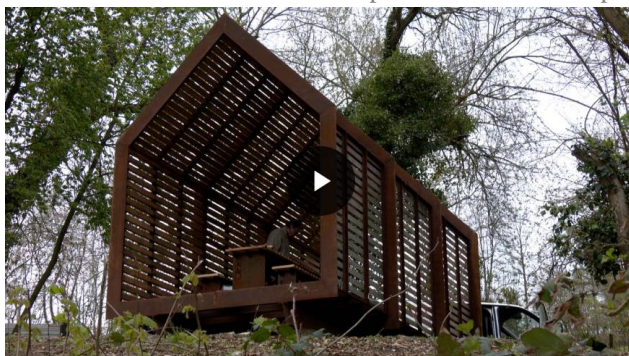
envisageable de l'activer prochainement si sa fonction environnementale venait encore à croître et à séduire la CLDR.

- **Mme Madeleine GROMBEER, de La Brouck :**

- Intéressée par le développement du territoire, l'urbanisme, l'écologie, la réhabilitation des sentiers vicinaux, l'amélioration des petits villages et une meilleure connaissance du territoire, la possibilité de rejoindre les petits villages sans passer par la nationale (par exemple : entre Nessonvaux et Fraipont), la redécouverte des sentiers « disparus » et pourtant toujours bien existants d'un point de vue légal.
- A intégré le *Laboratoire Vesdre* mis sur pied après les inondations de 2021.

- **M. Rufino CASARES, de La Brouck :**

- Intéressé par les nombreuses thématiques abordées au sein du PCDR.
  - ⇒ Une discussion s'ensuit concernant la possibilité d'embellir les environs des sentiers de promenade. L'exemple de la « *cabane ouverte* » d'Olne au fil d'une balade balisée est cité. Une autre idée consiste à accueillir le promeneur par de beaux encadrements en bois avec le nom de la Commune au départ de l'itinéraire de promenade.



- **M. Simon DEGEE, de Fraipont :**

- Intéressé par le développement des espaces de convivialité, par la prochaine rénovation de la *salle Floréal*, par la *place Emile Vandervelde* de Fraipont à rénover, par le projet de la *Vesdrienne*, et par le développement/renfort des services relatifs à l'accueil de la petite enfance. Ce dernier point pourrait être servi par la fiche-projet 2.1 ENTITE, *Renforcer le service à la petite enfance via l'acquisition d'un bâtiment pour y créer une halte-garderie, y encourager l'activité des gardiennes ONE, voire même y créer une crèche publique.*
  - ⇒ A cet effet, M. MARCQ annonce que la Commune vient de répondre à un appel à projets « *Plan Cigogne +5.200* ». La *Fédération Wallonie-Bruxelles*, la *Wallonie*, la *Région de Bruxelles-Capitale* et la *COCOF* ont conclu des accords visant à subventionner en commun (subsidés ONE, aides à l'emploi APE/ACS et subsidés à l'infrastructure) la création de plus de 5.200 places en crèches. 3.143 places seront ouvertes dans les communes de langue française de la Wallonie dont 1.757 seront subventionnées en infrastructure par l'Europe via le *Plan National pour la Reprise et la Résilience* (PNRR).

- **Mme Bernadette TAQUET, de Fraipont-Trasenster :**

- Expérience d'ingénieure-chimiste au sein de l'industrie et désormais conseillère pour l'octroi de 1) subsidés visant à enrayer les GES dans le secteur industriel, 2) primes pour la rénovation énergétique : elle propose de mettre ses services à disposition de citoyens qui comprendraient mal

la démarche impliquant un audit énergétique (lié à des demandes de primes en ligne parfois malaisées pour ceux qui subiraient une difficulté avec le numérique). Elle dispensera aussi prochainement au sein de la *Maison de la Laïcité* un stage formatif sur la « débrouille économique ».

⇒ Dans la mesure du bénévolat et dans le cadre de ce PCDR, des séances d'informations animées par plusieurs membres de la CLDR experts/bien informés en énergie pourraient s'organiser ponctuellement à destination des citoyens. **Une réunion d'organisation pourrait être prévue prochainement afin de planifier une première séance à cet effet.**

- Intéressée par la gestion des rus et ruisseaux non classés, légalement à charge des propriétaires, et susceptibles d'engendrer dès lors des coûts non désirés (concernée personnellement par le *ruisseau de Ribaufossé* qui traverse sa propriété, mais qui s'est creusé de 50 cm de profondeur depuis les inondations de 2021, et dont le muret en pierre sèche qui le soutient se délite désormais).

⇒ Mme EVRARD l'invite à se renseigner car si en effet l'entretien des rus non classés sont bien à charge des propriétaires, pallier au risque de leur détérioration suite aux inondations (dans la mesure où il pourrait « déborder » sur la voirie communale voisine) n'est peut-être pas de son ressort (problème dépassant le simple entretien ?). **Après vérification, il s'avère qu'en province de Liège et dans le cadre post-inondations, il est possible de poser la question via ces coordonnées : M. Stéphane BARLET, [voieshydrauliques.liege@spw.wallonie.be](mailto:voieshydrauliques.liege@spw.wallonie.be), tél.: 04 220 87 11.**

⇒ Mme TAQUET envisage afin de limiter le problème en reconstituant ce mur en pierre sèche (action qui rentrerait dans la fiche du lot 0 du PCDR : *ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse*). Pour ce faire, elle participe aux activités de l'ASBL AD&N de Theux (*Agir pour la Diversité et la Nature*), dont le programme prévoit prochainement la venue d'un expert en termes de restauration de murs en pierre sèche. Mme TAQUET prévoit de participer à sa démonstration et propose de partager sa connaissance en la matière pour peut-être inciter la CLDR et d'autres citoyens à restaurer les murs en pierre sèches qui se délitent sur le territoire troozien. **Cet expert pourrait aussi, dans un futur proche et en cas de bénévolat possible, rendre visite à la CLDR de Trooz.**

- **Mme Christine DREZE, de Forêt-village :**

- Intéressée par la protection de la nature et de son cadre villageois (menacé à Forêt depuis l'essor touristique généré par l'ouverture de la brasserie *La Ferme aux Loups* il y a 3 ans incitant aux promenades gourmandes, mais impliquant malheureusement du parking sauvage sur la *place du Monument* et sur la place classée devant l'église, et ce malgré un grand parking privé à l'arrière). Elle souhaiterait pour son village plus de végétation et moins de trafic (via un petit aménagement susceptible de réduire la vitesse au niveau de la traversée du village), ainsi que des plots ou des bacs de végétaux aux abords de ces places afin de contrer ce parking sauvage.

⇒ **Avec l'aval de la Commune, Mme EVRARD propose de se renseigner auprès de l'AWaP (Agence wallonne du Patrimoine) pour voir ce qui serait possible autour de la place classée, à savoir qu'il semblerait plus logique de placer des bacs de pierre fleuris autour du périmètre verduré ...que de laisser ce parking sauvage s'y substituer.**

⇒ Concernant par contre la demande de diminution de vitesse, **la demande est à adresser à la Commune. M. MARCQ en prend bonne note mais précise qu'il n'est pas toujours simple de créer des chicanes**, créant parfois, selon l'axe, encore plus d'insécurité sur la voirie communale.

- **Mme Olivier DEPAIRON, de Forêt-village :**
  - o Membre du Comité *La Renaissance* de Forêt,
  - o Inquiet par la menace actuelle sur la grande qualité de vie du village de Forêt, village encore authentique sur le territoire,
  - o S'il salue le nouveau tourisme de proximité généré par *La Ferme aux Loups*, la valorisation des chemins qui s'en est suivie et les gîtes bien tenus qui sont apparus dans ce contexte, il s'inquiète du peu de respect de cet environnement par certains touristes peu scrupuleux de leurs débordements : déchets, dégradations de clôtures, bétail apeuré, parking sauvage, places de village envahies, bruit permanent, flux de passage.
    - ⇒ **Voir point 4 de ce PV.** Une discussion s'en est suivie en faveur du maintien de la tranquillité des riverains. Il est proposé **qu'une injonction communale soit formulée au propriétaire de La Ferme aux Loups afin qu'il aiguille mieux sa clientèle sur son parking privé** (via un plus grand panneau signalétique), et non sur ces deux places considérées comme envahies par du parking sauvage.

S'ensuit une lecture des fiches-projets du lot 0 et de quelques fiches des lots 2 et 3 susceptibles de générer peu de financement :

- Concernant celle relative au site de *la Rochette : PRAYON, Aménager le site de la Rochette*, Mme TAQUET annonce qu'elle dispose, éventuellement pour une future mise en valeur du lieu, de photographies anciennes témoignant de la mémoire sociologique du lieu, à savoir que ses parents/grands parents, alors travailleurs au sein de *La Métallurgique* de Prayon bien avant la création de la  *cité de La Brouck*, ont été dans un premier temps logés au pied du *site de la Rochette*. Notons également que des étudiants ont travaillé récemment sur le site pour le mettre en valeur.
- Concernant celle intitulée *ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel*, l'ancien *site Imperia* en proie à la dégradation, est aussi cité.
- Concernant la fiche intitulée *ENTITE, Elaborer un Plan Communal de Développement de la Nature*, Mme TAQUET annonce qu'il est possible de recevoir des subsides en faveur de développement de la nature via d'autres moyens que ce long procédé : par exemple en répondant aux **appels à projets *Life Pays Mosan***.
- Concernant la fiche intitulée *ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière*, M. MARCQ annonce que cette dernière vient de voir son activité finalement reprogrammée à 10 ou 20 ans.
- Concernant la fiche intitulée *ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre les associations*, M. MARCQ et Mme DEPRESSEUX rappellent l'existence annuelle de l'événement « *Trooz active* » organisé le dernier week-end d'août par le *Syndicat d'initiatives*.
- Concernant la fiche intitulée *FRAIPONT-CAMPAGNE, Aménager l'ancienne buvette de football (ex Wallonia FC) afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement*, Mme DELWARTE évoque la possibilité de déjà pouvoir y organiser davantage d'activités sans pour autant tenter d'activer la fiche auprès du *Développement Rural* ; **M. MARCQ rappelle cependant que l'état du bâtiment doit avant tout recevoir l'aval des pompiers (au niveau sécurité du bâti et incendie)**.
- Concernant la fiche intitulée *FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espace(s) consacré(s) à la convivialité sur le site du castel (site et monument classé en propriété communale)*, Mme EVRARD suggère de prendre ses renseignements auprès de l'AWAP sur ce qu'il serait possible d'y faire, selon une **première ligne directrice de projet que pourrait lui soumettre la Commune**.
- Concernant la fiche intitulée *ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel*, M. MARCQ annonce que **les panneaux hydronymes sont prêts et qu'ils n'ont plus qu'à être placés par le service Travaux**.

A l'unanimité, au regard des divers intérêts précités et de ce parcours en commun des intitulés, **il est convenu de soumettre au Collège communal les premiers groupes de travaux suivants** (susceptibles pour rappel d'intéresser d'autres citoyens que ceux présents dans la CLDR) :

- ENTITE, Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés,
- ENTITE, Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE),
- ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse.

### **Invitation à répondre à l'appel à projets de la Fondation roi Baudouin : Vis mon village 2024**

Mme EVRARD présente cet appel à projets, qui ne peut officiellement émaner de la CLDR, mais bien de quelques membres la constituant susceptibles de représenter/constituer un groupe de citoyens dans leur village. En voici les détails :

#### **APPEL à PROJETS : VIS MON VILLAGE ! 2024 (Fondation Roi Baudouin)**

Début 23/01/2024

Candidature à soumettre **jusqu'au 27/03/2024**

**Jusqu'à 5.000 €**

#### **De quoi s'agit-il ?**

La *Fondation Roi Baudouin* souhaite, via cet appel à projets « *Vis mon village* » (lancé en partenariat avec la Ministre wallonne de la Ruralité), soutenir l'engagement sociétal d'habitants wallons de communes rurales (villages, hameaux, quartiers) voulant **réaliser un projet concret pour/dans leur village, afin de le faire vivre, c'est-à-dire d'améliorer la qualité de vie dans le village et/ou de renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés.**

#### **Quelles seront les caractéristiques des projets soutenus ?**

Les projets qui seront pris en considération peuvent rencontrer un large éventail de préoccupations :

- **Stimulation de la vie communautaire dans le village**  
(ex: faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village, ...)
- **Stimulation de la solidarité entre les habitants**  
(ex: entraide mutuelle, échange de services, partage de terrain,...)
- **Stimulation des contacts entre habitants du village**  
(ex: journal du village, site web du village, local communautaire, ...)
- **Conservation ou création d'activités culturelles**  
(ex: spectacle de quartier, cercles divers, ...)
- **Amélioration du cadre de vie**  
(ex: entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre,...)
- ...

#### **Qui est le public-cible ?**

Les projets peuvent être introduits par :

- des (collectifs) d'**habitants du village qui se sont associés soit de manière formelle** (ex.: association sans but lucratif, ...), **soit de manière informelle** (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier/voisinage, plusieurs membres de la CLDR issus du même village et soutenus par leurs concitoyens ...).
- des **associations ou des organisations travaillant au niveau local** (ex.: maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, ...) -> dans ce cas de figure, les activités ne doivent pas se limiter à toucher les membres mais bien un maximum d'habitants du village.

Les projets portés par les administrations communales et les services communaux (ex. : CPAS, Plans de Cohésion Sociale, la CLDR en soi ...) ne seront pas pris en considération dans le cadre de cet appel à projets.



## Comment introduire un dossier de candidature ?

1) S'assurer que l'on rentre dans les **conditions** de cet appel à projets :

### En lien avec le projet :

- Qualité
- Attrait
- Originalité
- Faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...)
- Réalisme

### En lien avec le caractère participatif du projet :

- Participation active des habitants
- Implication d'habitants qui n'ont pas encore pris part à des initiatives locales (le dossier de candidature devra préciser qui sont ces "nouveaux" habitants : nombre, âge, ...)
- Durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l'effet 'one-shot')

### En lien avec la plus-value pour le village :

- Réponse aux besoins des habitants
- Amélioration de la qualité de vie du village

### En lien avec la localisation du projet :

- Le projet est développé dans une commune rurale ou semi-rurale (l'aspect rural ou semi rural sera reconnu en suivant la Classification SPW ARNE des communes du Service Public de Wallonie DGO3 mise à jour en 2021)
- Le porteur de projet s'engage à participer à une matinée d'échange et de partage d'expériences avec les autres porteurs de projets soutenus, fin septembre/début octobre 2024. La date sera communiquée aux lauréats après la sélection

- 2) Créer un **compte** (ou s'y connecter si déjà fait) via <https://candidate.kbs-frb.be>
- 3) Compléter le **dossier en ligne** (possible en plusieurs fois)
- 4) Envoyez notre dossier une fois celui-ci entièrement complété
- 5) Recevoir une confirmation par mail, ainsi que notre dossier de candidature en pdf.

## Comment se passe la sélection ?

Pour chaque appel, un jury ou un comité de gestion composés d'experts indépendants évaluent les projets introduits. On reçoit un mail nous informant si notre projet a été sélectionné, ou non.

## Quelle est la procédure de réalisation et d'évaluation ?

Ceux qui voient leur projet sélectionné doivent fournir à la *Fondation Roi Baudouin* un rapport intermédiaire et/ou un rapport final attestant de la réalisation du projet, tel qu'indiqué dans la convention qu'ils auront signée. La FRB évalue aussi le processus et l'impact des projets pour en tirer des enseignements

Mme EVRARD propose d'apporter son aide éventuelle pour compléter le formulaire en ligne relatif à cet appel à projets au cas où un/des membres de la CLDR en serai(en)t un des représentants. Elle souligne cependant qu'il est nécessaire alors de la prévenir bien avant la date butoir du 27 mars.

### **3. Choix des options relatives au budget participatif : lancement de la procédure**

Tous les membres valident le lancement prochain d'un budget participatif. Concernant les options relatives au *Règlement* de ce budget participatif (l'un des trois documents de référence relatif à la procédure), la CLDR invite le *Conseil communal* à suivre les avis suivants :

- Budget total des 20.000 € (10.000 euros de la Commune et 10.000 € du DR) alloués à 50/50 aux deux premiers projets, donc budget max. de 10. 000 € à ne pas dépasser par projet candidat.
- 2 projets (au minimum) dès lors à sélectionner (sauf si le second projet laisse encore un subside pour un/plusieurs projet(s) suivant(s) dans liste, qui équivaldrait à ce subside restant).
- Possibilité de voir avec cet éventuel projet suivant si son besoin de subsides ne peut être ajusté par la trésorerie de l'association en question en cas de demande excédentaire (si par exemple il manque 1000 € parmi leur besoin de 6000 €, au regard d'un montant restant de 5000€).
- 1 seul projet par comité/association/groupement villageois ou asbl.
- L'appel à projets devra être diffusé sur tous les réseaux sociaux et lieux physiques en lien avec la Commune (AC, OT, SI, lieux de passages, écoles, idéalement toutes-boîtes faute de pouvoir lancer le budget participatif en même temps que le bulletin communal du printemps) : le *Comité de sélection* (càd la CLDR).
- Le vote pourra se faire de deux manières : soit par internet via le site pcdr.be (géré par le GREOVA), impliquant un seul vote par adresse email reliée à un nom et prénom ne pouvant apparaître deux fois, soit via formulaire papier déposé dans des lieux stratégiques de la commune : *Administration communale, Syndicat d'initiatives, CPAS, etc.*
- Le calendrier de la procédure est encore à fixer par le Conseil communal : 1) validation des 3 documents de référence par le Conseil communal de mars ; 2) Demande communale officielle d'un BP via le guichet des pouvoirs locaux juste après ; 3) Lancement de l'appel à projets via une bonne publicité numérique comme physique ; 4) Idéalement délai de deux mois à convenir pour la réception des projets candidats (soit en version papier à l'AC, soit par mail à [pcdr@greova.be](mailto:pcdr@greova.be)) ; 5) Evaluation des projets candidats par le Comité de sélection (càd la CLDR ; une seule soirée devrait suffire) dans la semaine qui suit l'échéance du délai de candidature ; 6) mise sur pied d'un système de votes (papier à l'AC et autres lieux publics + en ligne) : vote possible pendant 1 mois ; 7) Diffusion des résultats.

### **4. Débat quant à l'activation ou non, ou à la modification de la fiche-projet 1.5 Forêt-Village**

Au regard de la condition « accessible à tous » du projet impliquant une cuisine extérieure, un barbecue et des zones de jeux/pétanque à proximité de la salle, et surtout du grand changement qui s'est opéré au niveau de la fréquentation touristique du village de Forêt depuis la période COVID-19 (apparition parallèle de la brasserie *Ferme aux Loups* ayant généré un tourisme de balades gourmandes qui n'a pas discontinué), les habitants de Forêt ont relayé à Mme DREZE et à M. DEPAIRON, qui les représentent en cette CLDR, leur souhait de ne pas voir cette fiche se réaliser comme initialement présentée dans la fiche

-projet 1.5. En effet ils souhaitent à la base une simple cuisine, qui manque en outre cruellement à l'intérieur du bâtiment.

- ⇒ La CLDR comprend que le contexte a changé et que la tenue de ce projet ne serait pas vraiment favorable aux riverains, déjà incommodés par un trop-plein de touristes parfois peu respectueux, sans compter le bruit permanent et le flux de passage de plus en plus important engendrés au sein du village.
- ⇒ Mme EVRARD **invite le comité Renaissance de Forêt, et le SI gestionnaire de cette salle communale, à profiter du budget participatif qui se lance actuellement pour pouvoir profiter de 10. 000 € en faveur de l'installation d'une simple cuisine, une simple cuisine ne pouvant faire pour rappel l'objet d'une convention auprès de la DDR.**

**5. Divers : a. Choix suppléants/effectifs b.Choix kiosque fiche-projet 1.3 en étude :  
réhabilitation de la place Texeira de La Brouck**

***Choix suppléants/effectifs***

M. MARCQ invite les membres de la CLDR qui ont trouvé leur binôme effectif/suppléant à l'inscrire sur la liste actualisée des membres de la CLDR circulant en ce jour. Pour ceux qui sont absents et ceux qui n'auraient pas encore trouvé leur binôme, M. MARCQ propose de déterminer les derniers binômes selon le quartier de résidence des membres et de leur transmettre prochainement pour information. Pour rappel, puisque la CLDR a été recomposée à plus de 50%, Mme EVRARD doit soumettre la nouvelle composition à Mme DELHAGE de la DDR pour approbation. Notons que des nouveaux membres ont encore rejoint la CLDR depuis la première séance du 23 janvier.

***Choix kiosque fiche-projet 1.3 en étude : réhabilitation de la place Texeira de La Brouck***

Aucun des trois projets de kiosque ne remporte de succès auprès des membres de la CLDR :

- L'acier corten, certes pérenne, sera beaucoup trop bruyant en temps de pluie et cela gênera les riverains, de plus le lien fait entre le composant « acier » et l'ancienne usine *La Métallurgique* ne semble pas adéquat puisque cette dernière fabriquait exclusivement du zinc (qui serait par contre tout aussi bruyant).
- Notons aussi que les citoyens redoutent la chaleur insupportable que cet acier corten offrirait par temps ensoleillé (moment où auraient lieu la majorité des festivités à prévoir en ce lieu). Il est donc vraiment souhaité que la régulation thermique soit la plus optimale sous ce kiosque.
- Une toiture végétalisée est suggérée par Mme TAQUET, mais le prix et la pérennité de cet aménagement est remis en question par M. PERCEVAL, pour rappel lui-même architecte. Mme EVRARD rappelle de toutes façons que le plafond subsidiaire des 300. 000 € du DR est désormais atteint et que l'auteur de projet ne pourra pas opter pour une solution trop onéreuse, et impliquant peut-être davantage d'entretien (ce qui ne serait pas forcément le cas précise Mme TAQUET, qui exhorte la Commune et les bureaux EXDEL/CERFONTAINE à se renseigner davantage sur cette option plus simple et rudimentaire qu'on le croit). D'autres membres rajoutent que le lieu est déjà parsemé de nombreux arbres et que cette toiture végétalisée n'est peut-être pas une condition cruciale en ce contexte, bien qu'elle répondrait de manière optimale aux décisions du *Labo Vesdre*, mis sur pied après les inondations.
- L'idée d'une toiture en ardoises naturelles est aussi évoquée.

- Les trois formes ne plaisent pas : elles évoquent plus aux citoyens des carports que des kiosques : il est donc souhaité que M. PICHOT du bureau CERFONTAINE (sous-traitant du bureau EXDEL chargé du projet) revienne à une forme ronde/ovale et que les parois soient les plus ouvertes possibles.

#### ***Autre : problématiques à Forêt-village***

Une demande est formulée quant à la possibilité communale de placer des gros bacs de fleurs autour de la place classée du village de Forêt, face à l'église. Pour rappel, cette dernière étant classée, il est impossible d'y aménager quoi que soit (une plaine de jeux y est par exemple depuis longtemps souhaitée, en vain). Cependant, le pourtour de cette place étant trop fréquemment envahi par du parking sauvage (nouveau tourisme précité), il semblerait plus logique de solliciter l'AWAP et la Commune afin de voir si le placement de ces bacs (avec plantes vivaces) ne serait finalement pas possible (et surtout plus adéquat) en bordure de ce périmètre classé. Mme EVRARD propose de prendre des renseignements à cet effet auprès de l'AWAP et d'en informer M. MARCQ.

Toujours concernant le village de Forêt, il est demandé pourquoi un parking de délestage avec un système de navettes ne pourrait pas être envisagé en temps de grosse fréquentation touristique. M. MARCQ répond qu'une demande de vélos électriques à déjà été formulée par le passé au fonctionnaire délégué (urbanisme niveau province), mais la Commune n'a finalement pu imposer cette charge urbanistique à *La Ferme aux Loups*.

Il est au moins demandé qu'une injonction communale soit adressée à la *Ferme aux Loups* afin que le panneau de signalisation vers son parking privé à l'arrière soit plus visible et que la *place du Monument* soit ainsi, au moins, désengorgée par les voitures des visiteurs.

Enfin, il est souhaité qu'une chicane soit aménagée au centre du village afin de réduire la vitesse des automobilistes de plus en plus nombreux, M. MARCQ répond que grâce à un budget dédié à la « sécurisation des voiries », plusieurs chicanes seront prochainement aménagées en divers points jugés dangereux sur plusieurs routes communales, Ces points ne sont par contre pas encore précisés. M. MARCQ transmettra donc cette demande au *Collège communal*.

Rédacteur : Alix EVRARD